

Demi-Pension

Nom Prénom élève :

Le collège reste ouvert de 12h35 à 14h00 pour les demi-pensionnaires.

Deux formules de restauration sont proposées :

- **Inscription régulière** (statut de demi-pensionnaire) : pendant au minimum un mois.

Le règlement s'effectue en même temps que le règlement de la contribution des familles.

Tout changement de régime doit être notifié au plus tard le 15 du mois précédent via « Ecole Directe » à Mme Marcial.

En cas d'absence pour une maladie d'une durée égale ou supérieure à une semaine, justifiée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension sont remboursées, après demande écrite de la famille. En cas de départ pour cas de force majeure ou d'exclusion définitive, le remboursement intervient à compter du premier jour qui suit celle-ci.

Tarif Inscription régulière (demi-pensionnaire) : 7,00 € / repas

Entourer les jours de présence : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- **Inscription occasionnelle** : tarif : 8,00 € le repas. Le montant est directement prélevé sur la facture.

N.B. : Une inscription occasionnelle doit être mentionnée par message via Ecole directe sur « vie scolaire cantine », le jour-même avant 09h00.

Etude

Une étude est organisée de **17h15 à 18h15**.

En étude, le silence et la concentration sont de rigueur. Les élèves inscrits ne peuvent la quitter qu'à 18h15.

Tout changement d'inscription doit être signalé par message en fin de mois via Ecole directe sur « vie scolaire infos ».

Tarif Inscription pour une présence sur 4 jours : 16,00 €/semaine

Tarif Inscription par jour : 8 €/jour

Je soussigné(e) déclare inscrire mon enfant en classe de.....
à l'étude payante et avoir pris connaissance de son fonctionnement.

Entourer les jours de présence : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

N.B. : Une inscription occasionnelle doit être mentionnée par message via Ecole directe sur « vie scolaire infos », le jour-même avant 09h00.

Date et signatures des représentants légaux :